

Département du  
Nord

Arrondissement de  
LILLE

**Extrait du registre des délibérations  
du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
de l'Ilot de la Haute Deûle des communes  
de BAUVIN et BILLY-BERCLAU  
Séance du 3 avril 2025**

<p>Nbre de membres en exercice : 8 de présents : 7 de votants : 7</p> <p>La convocation avait été faite le 21/03/2025 et affichée conformément à la loi.</p>	<p>L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ilot de la Haute Deûle des communes de BAUVIN et de BILLY-BERCLAU s'est réuni à la mairie de Bauvin, sous la Présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président, après convocation qui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.</p> <p><b><u>Etaient présents</u></b> : Louis-Pascal LEBARGY, Marc TARTAR, Christelle HANON, Dorothee FACON, Muriel CORE, Joachim GOMES, Jacky COQUETTE.</p> <p><b><u>Excusé</u></b> : Maryline ABRIKOSSOFF, Steeve BOSSART, Romuald SERRURIER.</p>
--	--

## RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2024

Article L 5211-39 du CGCT

Descriptif de la structure

Nom du groupement	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ilot de la Haute Deûle
Date de création	18 décembre 1998
Commune siège	BAUVIN
Communes membres	BAUVIN (59) et BILLY-BERCLAU (62)
Population totale concernée	10 236 habitants
Nom du président	Louis-Pascal LEBARGY (Bauvin)
Nom du Vice-président	Marc TARTAR (Billy-Berclau)

Membres du bureau :

Pour Bauvin : HANON Christelle, CORE Muriel, SERRURIER Romuald, COQUETTE Jacky

Pour Billy-Berclau : FACON Dorothee, Steve BOSSART, ABRIKOSSOF Maryline

Dispositions financières et fiscales

Mode de financement : contributions budgétaires

Redevances et taxes perçues sur l'utilisateur : NEANT

Date de la prise de compétence: 1998

### Compétences obligatoires

Gestion de l'Ilot de Bauvin – Billy-Berclau et des berges situées de part et d'autre du canal et qui ont fait l'objet d'une convention de superposition de gestion entre les deux communes de BAUVIN et BILLY-BERCLAU et Voies Navigables de France. Le territoire de l'Ilot est à cheval sur les 2 communes.

Mode de gestion : Direct

Réalisations effectuées en 2024 (à détailler)

- entretien et gestion des espaces comme cela est stipulé par le plan de gestion du site dressé par VNF,
- défrichage de divers boisements (vieux bois...) renouvellement de plantations
- animations festives pour faire découvrir le site aux habitants du secteur dans le respect de l'environnement (Animations « Mille vaches » courant juillet, marche, ...)

Compétences optionnelles

NEANT

Biens mis à disposition

- Terrain d'assiette du Bâtiment par la commune de Bauvin en 2005
- Portail automatisé pour ouverture et fermeture du site mis à disposition par la commune de Billy-Berclau

Liste des équipements propres

(Acquis par l'EPCI)

Descriptif et Date d'acquisition : en avril 2024

- Parcours sportif

Financement :

Par l'inscription budgétaire.

Personnel de l'établissement 1  
Personnel mis à disposition NEANT  
Personnel recruté par l'EPCI

Date de recrutement	Statut	Catégorie	Missions
01/11/2024	Titulaire	C	Agent administratif
Total effectif EPCI	1		

L'Assemblée, après avoir entendu le Président, prend acte

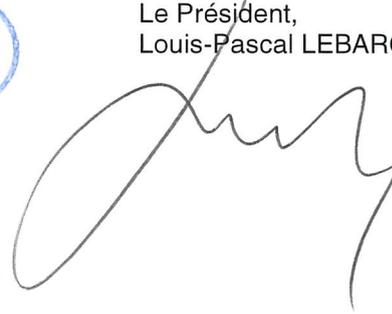
Pour copie conforme

Le 3 avril 2025

La Secrétaire de séance,  
Dorothée FACON



Le Président,  
Louis-Pascal LEBARGY



Département du  
Nord

Arrondissement de  
LILLE

**Extrait du registre des délibérations  
du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
de l'Ilot de la Haute Deûle des communes  
de BAUVIN et BILLY-BERCLAU  
Séance du 3 avril 2025**

Nbre de membres  
en exercice : 8  
de présents : 7  
de votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ilot de la Haute Deûle des communes de BAUVIN et de BILLY-BERCLAU s'est réuni à la mairie de Bauvin, sous la Présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président, après convocation qui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

La convocation avait  
été faite le  
21/03/2025  
et affichée  
conformément à la  
loi.

**Etaient présents** : Louis-Pascal LEBARGY, Marc TARTAR, Christelle HANON, Dorothee FACON, Muriel CORE, Joachim GOMES, Jacky COQUETTE.

**Excusé** : Maryline ABRIKOSSOFF, Steeve BOSSART, Romuald SERRURIER.

**OBJET : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR EXERCICE 2024**

Le Conseil Syndical s'est réuni sous la présidence de Mr LEBARGY Louis-Pascal Président du SIVU de l'Ilot de la Haute Deûle.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrir, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrir et de l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures ;

Délibère

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

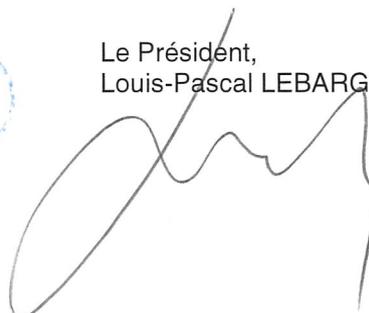
Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an que dessus

Pour copie conforme  
Le 3 avril 2025

La Secrétaire de séance,  
Dorothee FACON



Le Président,  
Louis-Pascal LEBARGY



Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**Extrait du registre des délibérations  
 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
 de l'Ilot de la Haute Deûle des communes  
 de BAUVIN et BILLY-BERCLAU  
 Séance du 3 avril 2025**

Nbre de membres en exercice : 8  
 de présents : 7  
 de votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ilot de la Haute Deûle des communes de BAUVIN et de BILLY-BERCLAU s'est réuni à la mairie de Bauvin, sous la Présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président, après convocation qui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

La convocation avait été faite le 21/03/2025 et affichée conformément à la loi.

**Etaient présents** : Louis-Pascal LEBARGY, Marc TARTAR, Christelle HANON, Dorothée FACON, Muriel CORE, Joachim GOMES, Jacky COQUETTE.

**Excusé** : Maryline ABRIKOSSOFF, Steeve BOSSART, Romuald SERRURIER.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2024**

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Mr Tartar Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mr le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		5 612,06		8 630,27		14 242,33
Opération de l'exercice	4 463,20	1 064,94	9 826,09	18 841,04	14 289,29	19 905,98
<b>Totaux</b>	<b>4 463,20</b>	<b>6 677,00</b>	<b>9 826,09</b>	<b>27 471,31</b>	<b>14 289,29</b>	<b>34 148,31</b>
Résultat de clôture		2 213,80		17 645,22		19 859,02
Reste à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>	<b>4 463,20</b>	<b>6 677,00</b>	<b>9 826,09</b>	<b>27 471,31</b>	<b>14 289,29</b>	<b>34 148,31</b>
Résultats définitifs		<b>2 213,80</b>		<b>17 645,22</b>		<b>19 859,02</b>

2 - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chaque comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Syndical ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président et adopté à l'unanimité le compte administratif ainsi présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an que dessus.

La Secrétaire de séance,  
Dorothée FACON



Pour copie conforme  
Le 3 avril 2025

Le Président,  
Louis-Pascal LEBARGY



Envoyé en préfecture le 04/04/2025  
Reçu en préfecture le 04/04/2025  
Publié le  
ID : 059-255902678-20250403-2025D040303-BF



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 059-255902678-20250403-2025D040303-BF

SIVU ÎLOT DE LA HAUTE DEÛLE - SIVU ÎLOT DE LA HAUTE DEÛLE

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES :

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2025

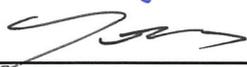
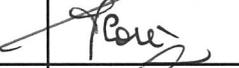
Présenté par Le Vice-Président (1),

A Bauvin, le 03/04/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante (2), réunie en session Ordinaire

A Bauvin, le 03/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3),

Christelle HANON	
Dorothee FACON	
Louis-Pascal LEBARGY	
Marc TARTAR	
Maryline ABRIKOSSOF	<i>favori à Joachin Gomes</i> 
Muriel CORÉ	
Romauld SERRURIER	<i>favori à Jacky Coquette</i> 
Steve BOSSART	

Certifié exécutoire par Le Vice-Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bauvin, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2024****LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 FAIT APPARAÎTRE GLOBALEMENT :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	9 826,09	4 463,20
RECETTES	18 841,04	1 064,94

On retrouve le détail des chapitres budgétaires de la Section de Fonctionnement des pages 28 à 35 et ceux de la section d'investissement des pages 17 à 27 du compte administratif.

**❖ Section de Fonctionnement : pages 28 à 35**

**Dépenses réelles** : 13 924,34€ en 2023 contre 9 826,09€ en 2024 soit une diminution de 4 098,25€ ou d'environ 29,43 %

- **CH 011** : Charges à caractère général : 11 393,01€ en 2023 contre 6 247,63€ en 2024 soit une diminution de 5 145,38€ ou d'environ 45,16%

- Chapitre 011 : l'écart s'explique par le fait d'un manque de facturation en électricité au deuxième semestre et de ne pas avoir réalisé de festivité.

- **CH 012** : Charges de personnel et frais assimilés : 1494,18€ en 2023 contre 1 315,02€ en 2024 soit une diminution 179,16 € ou d'environ 11,99 %.

- Chapitre 012 : versement au compte 6456 - FNC du supplément familial

- **CH 65** : Charges de gestion courante : 0.00€ en 2023 contre 0.00€ en 2024.

**Recettes réelles** : 13 592.83€ en 2023 contre 18 841,04€ en 2024 soit une augmentation de 5 248,21€.

- Participation des 2 communes pour pallier les dépenses des festivités et l'achat d'un parcours de santé dans le cadre des JO 2024.

- **CH 013** : Atténuations de charges : 0.00€ en 2023 contre 0.00€ en 2024.

- **CH 74** : Dotations, subventions et participations :( Participation des communes membres)  
10 000 € en 2023 contre 18 841€ soit une augmentation de 8 841€ ou d'environ 88,41 %

- Excédent de fonctionnement cumulé fin 2023 : 8 630,27€

- **CH 75** : Autres produits de gestion courante : 0.00€ en 2023 contre 0.00€ en 2024.

❖ **Section d'Investissement : pages 17 à 27**

**Dépenses réelles** 1 614,00€ en 2023 contre 4 463,20€ en 2024

- PARCOURS SPORTIF + BARRIERE OUVRANTE DOUBLE

**Recettes réelles** 404,86€ en 2023 contre 1 064,94€ en 2024

- Excédent d'investissement cumulé fin 2023 : 5 612,06€

Département du  
Nord

Arrondissement de  
LILLE

**Extrait du registre des délibérations  
du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
de l'Ilot de la Haute Deûle des communes  
de BAUVIN et BILLY-BERCLAU  
Séance du 3 avril 2025**

Nbre de membres  
en exercice : 8  
de présents : 7  
de votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ilot de la Haute Deûle des communes de BAUVIN et de BILLY-BERCLAU s'est réuni à la mairie de Bauvin, sous la Présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président, après convocation qui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

La convocation avait  
été faite le  
21/03/2025  
et affichée  
conformément à la  
loi.

**Etaient présents** : Louis-Pascal LEBARGY, Marc TARTAR, Christelle HANON, Dorothée FACON, Muriel CORE, Joachim GOMES, Jacky COQUETTE.

**Excusé** : Maryline ABRIKOSSOFF, Steeve BOSSART, Romuald SERRURIER.

**OBJET : INTEGRATION DANS LE BUDGET INTERCOMMUNAL DES SOLDES  
ANTERIEURS : REPRISE DES RESULTATS**

Monsieur le Président présente au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique le résultat comptable estimé à la fin de l'exercice 2024 comme suit :

✎ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Excédent cumulé fin 2023	+ 8 630,27 €
Titres émis 2024	+ 18 841,04 €
Mandats émis 2024	- 9 826,09 €
 Excédent cumulé fin 2024	 <b>+ 17 645,22 €</b>

✎ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Excédent cumulé fin 2023	+ 5 612,06 €
Titres émis 2024	+ 1 064,94 €
Mandats émis 2024	- 4 463,20 €
 Excédent cumulé à fin 2024	 <b>+ 2 213,80 €</b>

Restes à réaliser 2024	0 €
Restes à recouvrer 2024	0 €

La section d'investissement ne fait pas apparaître de besoin de financement.

La section de fonctionnement enregistre un excédent de **17 645,22 €**.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 059-255902678-20250403-2025D040304-DE



Après constatation du résultat, l'assemblée délibérante, conformément au décret 2001-563 du 25 juin 2001 décide, à l'unanimité, d'affecter :

- ☞ **au compte R 001**, le report d'investissement : **2 213,80€**
- ☞ **au compte R 002**, le report de fonctionnement : **17 645,22€**

Pour copie conforme  
Le 3 avril 2025

La Secrétaire de séance,  
Dorothée FACON



Le Président,  
Louis-Pascal LEBARGY

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Extrait du registre des délibérations  
du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
de l'Ilot de la Haute Deûle des communes  
de BAUVIN et BILLY-BERCLAU  
Séance du 3 avril 2025

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 059-255902678-20250403-2025D040305-DE



Nbre de membres en exercice : 8  
de présents : 7  
de votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ilot de la Haute Deûle des communes de BAUVIN et de BILLY-BERCLAU s'est réuni à la mairie de Bauvin, sous la Présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président, après convocation qui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

La convocation avait été faite le 21/03/2025 et affichée conformément à la loi.

**Etaient présents** : Louis-Pascal LEBARGY, Marc TARTAR, Christelle HANON, Dorothee FACON, Muriel CORE, Joachim GOMES, Jacky COQUETTE.

**Excusé** : Maryline ABRIKOSSOFF, Steeve BOSSART, Romuald SERRURIER.

**OBJET : PARTICIPATION BUDGETAIRE DES COMMUNES AU SIVU DE L'ILLOT DE LA HAUTE DEULE**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la participation des deux communes membres du SIVU de l'Ilot de la Haute Deûle, s'élève pour 2025 à 4 800 €

La répartition s'établit comme suit :

Base : 4 800 € / 2

1° Participation de BAUVIN

**TOTAL de la participation : 4 800 / 50% = 2 400 €**

2° Participation de BILLY-BERCLAU

**TOTAL de la participation : 4 800 / 50% = 2 400 €**

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de son président, adopte à l'unanimité, la participation ainsi présentée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an que dessus.

Pour copie conforme  
Le 3 avril 2025

La Secrétaire de séance,  
Dorothee FACON



Le Président,  
Louis-Pascal LEBARGY



Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**Extrait du registre des délibérations  
 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
 de l'Ilot de la Haute Deûle des communes  
 de BAUVIN et BILLY-BERCLAU  
 Séance du 3 avril 2025**

Nbre de membres en exercice : 8  
 de présents : 7  
 de votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ilot de la Haute Deûle des communes de BAUVIN et de BILLY-BERCLAU s'est réuni à la mairie de Bauvin, sous la Présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président, après convocation qui a été faite douze jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

La convocation avait été faite le 21/03/2025 et affichée conformément à la loi.

**Etaient présents** : Louis-Pascal LEBARGY, Marc TARTAR, Christelle HANON, Dorothee FACON, Muriel CORE, Joachim GOMES, Jacky COQUETTE.

**Excusé** : Maryline ABRIKOSSOFF, Steeve BOSSART, Romuald SERRURIER.

**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

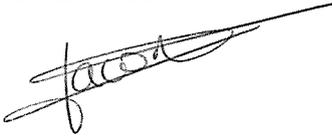
Monsieur le Président demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le budget primitif 2025 comme suit :

		Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	Résultats antérieurs (a)	(D002) 0,00	(R002) 17 645,22	(D001) 0,00	(R001) 2 213,80
0					(R1058) 0,00
2	Restes à réaliser (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
4	<b>Total des crédits de l'exercice antérieur (c = a + b)</b>	<b>0,00</b>	<b>17 645,22</b>	<b>0,00</b>	<b>2 213,80</b>
	Déficit / excédent		17 645,22		2 213,80
2	Propositions 2025 (Hors 020 - 022) (d)	14 045,22	4 800,00	10 613,80	0,00
0	Déficit / excédent	9 245,22		10 613,80	
2	<b>Total 2024 + propositions 2025 (e = c + d)</b>	<b>14 045,22</b>	<b>22 445,22</b>	<b>10 613,80</b>	<b>2 213,80</b>
4	Déficit / excédent		8 400,00	8 400,00	
+	Opérations d'ordre de section à section (f)	8 400,00	0,00	0,00	8 400,00
2	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section (g)	0,00	0,00	0,00	0,00
0	Déficit / excédent	8 400,00			8 400,00
2	<b>Total du budget (h = e + f + g)</b>	<b>22 445,22</b>	<b>22 445,22</b>	<b>10 613,80</b>	<b>10 613,80</b>
5	Déficit / excédent				
	Pour info 020 - 022	0,00		0,00	

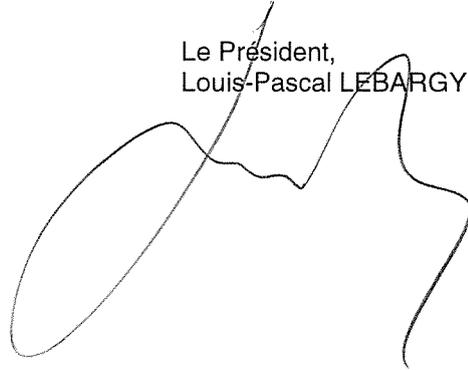
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, l'Assemblée se prononce, à l'unanimité, en faveur du budget présenté.

Pour copie conforme  
Le 3 avril 2025

La Secrétaire de séance,  
Dorothée FACON



Le Président,  
Louis-Pascal LEBARGY



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



SIVU ÎLOT DE LA HAUTE DEÛLE - SIVU ÎLOT DE LA HAUTE DEÛLE

ID : 059-255902678-20250403-2025D040306-BF

**V – ARRETE ET SIGNATURES**

**V**

**ARRETE ET SIGNATURES**

**A**

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 8 7

Nombre de suffrages exprimés : 8 7

VOTES :

Pour : 8 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/03/2025

Présenté par Le Président (1),

A Bauvin, le 03/04/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire

A Bauvin, le 03/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

Christelle HANON	
Dorothee FACON	
Louis-Pascal LEBARGY	
Marc TARTAR	
Maryline ABRIKOSSOF <i>pour moi et Joachim Gours</i>	
Muriel CORÉ	
Romauld SERRURIER <i>pour moi et Jacky Croquet</i>	
Steve BOSSART	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bauvin, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2025****Le budget primitif 2025 fait apparaître globalement :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	22 445,22	10 613,80
RECETTES	22 445,22	10 613,80

On retrouve le détail des chapitres budgétaires de la Section de Fonctionnement de la page 32 à 38 et ceux de la section d'investissement de la page 21 à 30 du Budget primitif.

**❖ Section de Fonctionnement : pages 32 à 38**

**Dépenses** : 16 900,00€ en 2024 contre 14 045,22€ en 2025 soit une diminution prévisionnelle de 2 854,78€ (environ 16,89%).

- **CH 011** : Charges à caractère général : 14 885,00€ en 2024 contre 7 445,22€ en 2025, soit une diminution de 7 439,78€ (environ 50,02 %).

➤ Cette diminution s'explique parce qu'aucun budget n'est prévu au compte 6238 contrairement à l'année précédente.

- **CH 012** : Charges de personnel et frais assimilés : 2 015,00€ en 2024 contre : 2 100,00€ en 2025, soit une augmentation de 85€00 (environ 4,21%).

➤ Malgré la diminution du compte 6456 (versement au FNC du supplément familial) sur ce chapitre, des sommes non prévues en N-1 sont à inscrire au budget 2025 : cotisations à l'URSSAF (compte 6451) et aux caisses de retraites (compte 6453).

- **CH 65** : Charges de gestion courante : 0,00 € en 2024 contre 4 500,00€ en 2025.

➤ Cette augmentation s'explique par la prévision budgétaire d'un serveur à distance et de la reprise des données afin que les logiciels soient autonomes.

**Recettes** : 19 471,27€ en 2024 contre 22 445,22€ en 2025, soit une augmentation de 2 973,95€ (environ 15,27%).

- **CH 74** : Dotations, subventions et participations (Participation des communes membres) : 18 841€ en 2024 contre 4 800€ en 2025, soit une diminution de 14 041,00€ (environ 74,52 %).

➤ Participation demandée pour l'installation du parcours santé sur la base de 2 400€ pour chacune des communes + reprise de l'excédent de fonctionnement de 17 645,22€.

❖ **Pour la Section d'Investissement** : page 13

**Dépenses** : 6824,66 € en 2024 contre 10 613,80 € en 2025.

21 Immobilisations corporelles pour 2025 :

- Au cpte 2128, une somme de 9 000€ pour l'installation du parcours de santé,
- Au cpte 2188, la somme disponible est de 1 613,80€ (provision pour des achats éventuels).

**Recettes** : 6 824,66€ en 2024 contre 10 613,80€ en 2025.

- 2 213,80 € issu de l'excédent d'investissement dégagé les années antérieures.

La section d'investissement est financée par les opérations d'ordre, à savoir :

- Virement de 8 400 € de la section de fonctionnement vers l'investissement.

---

Nbre de membres en exercice : 10 de présents : 7 de votants : 7	L'an deux mil vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures et trente minutes, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ilot de la Haute Deûle des communes de BAUVIN et de BILLY-BERCLAU s'est réuni à la mairie de Billy Berclau, sous la Présidence de Monsieur LEBARGY Louis-Pascal, Président, après convocation qui a été faite sept jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.
La convocation avait été faite le 22/01/2025 et affichée conformément à la loi.	<b><u>Etaient présents</u></b> : Louis-Pascal LEBARGY, Christelle HANON, Muriel CORE, Dorothée FACON, Marc TARTAR, Maryline ABRIKOSSOFF, Joachim GOMES, <b><u>Excusé</u></b> : Romuald SERRURIER. <b><u>Absent</u></b> : Steeve BOSSART

---

Le Quorum étant atteint, Monsieur Louis-Pascal LEBARGY Président, ouvre la séance, et rappelle l'ordre du jour :

01 – Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

@ @ @ @ @ @ @ @ @ @ @

- ☞ Le Président prend la parole et demande s'il faut prévoir des festivités sur l'Ilot cette année.
- ☞ Monsieur Tartar répond que c'est la dernière année avant la fin du mandat est qu'il faut prioriser l'installation du parcours.
- ☞ Monsieur le Président propose de prioriser cette installation et éventuellement l'inauguration. Il précise que la demande officielle aux VNF pour l'installation du parcours a été envoyée.

Après différents échanges, il est acté de ne pas prévoir de festivité cette année.

Il faut renouveler les demandes devis pour l'installation complète car le détachement d'employés n'est pas possible. Il faut également interroger les communes où un parcours santé est installé (Salomé, Douvrin, Hantay), demande de devis à J Paysages, Players.

Enfin, il faut demander à Decathlon Pro le nom de sociétés spécialisées dans ce type d'installation.

Concernant, les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Président précise qu'il a eu des remontées négatives relatives à l'entretien du site. Les élus proposent d'effectuer un nettoyage avec le travail des jeunes avec les « chantiers d'été », un contrat PEC en avril pour Bauvin et « un job pour ma ville » pour Billy Berclau.

Enfin le renouvellement de l'opération « Ramassage de bois mort » permet également de nettoyer le site et de faire plaisir aux usagers.

Il n'est pas prévu d'autres travaux sur le site.

## Point n° 1 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Monsieur le Président rappelle que, conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est imposé à l'exécutif local d'une commune de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics de présenter à son organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels,
- La structure et la gestion de la dette.

@@@@@@@

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Syndical de :

- Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2025 annexé à la présente délibération,
- De l'autoriser à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

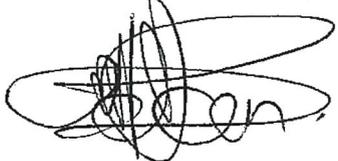
Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an que dessus.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité les dispositions sus présentées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

Fait à BAUVIN

Le Secrétaire de séance,  
Marc TARTAR



Le Président,  
Louis-Pascal LEBARGY

